

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 23 janvier 2012*

*L'an deux mille douze et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 16 janvier 2012.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14 votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

***Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS – HILAIRE – JOLLIVET – VOLLE – VERNET – CORNET – BOUAZZA – BEUGNET – SALA – FIALON.***

***Absents : M. DELAUZUN***

*Mme SALA a été élue secrétaire.*

**Objet : Ouverture de crédits sur le B.P 2012.  
BUDGET GENERAL.**

Conformément aux prescriptions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement ci-après dans la limite du quart de ceux inscrits au Budget Primitif 2011.

Il précise par ailleurs que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2012.

- Programme voirie (10005) :
  - o Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 12 500 €.

.../...

- Programme Plan Local d'Urbanisme (18) :
  - o Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 4 200 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses décrites ci-dessus.
- Précise que ces dépenses seront inscrites au B.P 2012.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 23 janvier 2012.